



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 septembre 2018 à 19 h
Parc des Hirondelles - sous le chapiteau - District du Sault-au-Récollet**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Michel Bordeleau, Chef de division - études techniques
Madame Sylvie Labrie, Chef de division - culture, sports, loisirs et développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Danny Diotte, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

Les élus soulignent la tenue de la première séance itinérante au parc des Hirondelles dans le district du Sault-au-Récollet et remercient les citoyens pour leur participation.

Madame Émilie Thuillier : Remercie l'équipe de madame Lisa Siminaro, de la direction performance, greffe et services administratifs, particulièrement madame Sylvie Parent pour l'organisation de la séance itinérante au parc des Hirondelles, de même que tous les employés ayant participé à sa mise en place.

Retour sur la présence des coyotes en milieu urbain :

- consignes à respecter;
- lancement, à l'automne 2018, d'un plan de gestion du coyote;
- ligne info-coyotes.

Suivi du dossier relatif aux bruits des avions :

- contribution financière des élus à « Les pollués de Montréal-Trudeau »;
- création d'un observatoire sur le bruit;
- développement, par un citoyen, d'une application facilitant l'enregistrement de plaintes auprès d'ADM.

Invite les citoyens à prendre part au Plan local de déplacement et à assister aux consultations qui se tiendront à la fin octobre par l'intermédiaire de la plateforme « Réalisons Montréal » et mentionne qu'un sondage sera déposé fin septembre.

Mentionne que la cuisson d'aliments sur feu de bois et de charbon de bois est désormais interdite pour les nouveaux établissements commerciaux et qu'une modification à la réglementation sera adoptée à cet effet.

Invite les citoyens à consulter et à s'inscrire aux activités offertes par l'arrondissement.

Monsieur Hadrien Parizeau : Souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les enfants et aux parents.

Retour sur les fêtes du piment (club de l'âge d'or Saint-Alphonse) et de Santa Ana (communauté italienne du district de Saint-Sulpice).

Invite les citoyens à l'inauguration de la murale à la place Iona-Monahan.

Annonce que la Ville a signé une entente avec les commissions scolaires et le gouvernement du Québec pour un meilleur partage des équipements sportifs, culturels et récréatifs à travers la Ville.

Incite les citoyens à aller voter aux élections provinciales qui auront lieu le 1^{er} octobre.

Madame Effie Giannou : Mentionne l'importance de sécuriser les alentours des trains, à la suite des accidents survenus récemment. Travaille de concert avec le poste de quartier 10 pour trouver des solutions dans le cadre du Plan local de déplacement, particulièrement sur les rues autour des écoles. Invite les citoyens à dénoncer les zones à risques.

Retour sur le concert organisé par Ahuntsic En fugue dans la chapelle Charles-Daudelin sur la rue Grenet qui deviendra le futur Centre communautaire Bordeaux-Cartierville.

Informe les citoyens que les travaux Laurentien / Lachapelle se termineront en octobre.

Souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les enfants et aux parents.

Madame Nathalie Goulet : Souligne l'implantation de nouvelles limites de vitesse afin de rendre les rues plus sécuritaires.

Fait mention de la consultation sur le Plan local de déplacement, plus spécifiquement des plans des parcours scolaires.

Souligne le succès de l'Opération contravention sourire tenue par le poste de quartier 10 aux abords de l'école François-de-Laval pour sensibiliser les automobilistes et remercie le commandant Steve Dassylva et son équipe.

Remercie Ahuntsic En fugue pour les concerts organisés cet été.

Fait mention des activités offertes par l'arrondissement et invite les citoyens à participer à la programmation automnale dans l'arrondissement.

Informe les citoyens que l'organisme GUEPE a lancé de nouveaux balados et vidéos informatifs permettant d'avoir accès à de l'information sur les parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation et Bois-de-Liesse ainsi que sur les parcs de la Merci et de l'île Perry.

Monsieur Jérôme Normand : Mentionne l'annonce par la Ville de l'acquisition de 61 logements abordables au coin d'Henri-Bourassa et Olympia en partenariat avec le fonds d'investissement de Montréal « Bâtir son quartier – Les habitations communautaires Olympia ».

Annonce la fermeture de l'ancienne chute à neige Rousseau.

Informe les citoyens qu'un projet-pilote de rue partagée (voitures, bicyclettes et piétons) est en préparation sur un tronçon du boulevard Gouin Est, entre St-Firmin et Martigny, et qu'une consultation aura lieu à la mi-octobre.

Souligne le dévoilement par la mairesse de Montréal d'un rapport de monitoring des cinq premières années du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) relativement à la préservation de l'étalement urbain et invite les citoyens à participer à la 3^e édition de l'Agora métropolitaine à la Tohu les 18 et 19 octobre pour faire le bilan de la mise en œuvre du PMAD.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **6555, boulevard Gouin Ouest (Pavillon Albert-Prévost) - Lot 2 376 039 du cadastre du Québec :** autoriser l'installation d'une génératrice en cour avant (40.02).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 32, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Carole Charbonneau	Suivi - bruits des avions.
Janine Renaud	Suivi – projet de chalet du parc Saint-Paul-de-la-Croix.
Maude Leroux (conjoint)	Modification d'une entrée de garage en pente.
Diane Thibaudeau	Suivi - Marché Tropic-Léo.
Franca Altamura	Réaménagement du débarcadère des autobus scolaires aux abords de l'école François-de-Laval (dépôt d'une pétition).
Francine Lauzon	Les pollués de Montréal-Trudeau : <ul style="list-style-type: none">- Annonce par la Ville d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires montréalais.- Demande d'appui de financement.
Gilles Larocque	Précisions sur les travaux sur les avenues Papineau et Christophe-Colomb. Précisions sur points 20.05, 20.06 et 20.07.
Frédérique Bataille	Piste cyclable - travaux sur l'avenue Christophe-Colomb.
Lucille Blondeau	Affichage sur le mobilier urbain.
Bruno Beaubien	Suivi « Skate park » du parc Ahuntsic.
Bernard Vachon	Circulation aux abords du parc de Mézy.
Raymond Ayas	Circulation automobile aux abords d'une garderie – rue Pasteur.

Nora Fiumidinisi	Évolution du dossier des travaux d'élagage et de propreté sur la voie ferrée, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue Papineau.
Marie-Josée Dupuis	Plan directeur pour la rue Lajeunesse, entre le boulevard Crémazie et la rue Louvain, pour des services de proximité.
Pierre Lussier	Arbre en mauvais état entre le 168 et 172, rue Fleury Ouest (entre Waverly et de l'Esplanade).
Mélanie Busby	Suivi - aménagement d'une ruelle verte.
Christian Mercier	Suivi - piste cyclable devant l'école Sophie-Barat.
André Courberon	Brèche dans la clôture du jardin communautaire Deschamps.
Jean-Pierre Rodier	Informations relatives aux nouvelles limites de vitesse.

Cette période de questions prend fin à 21 h 08.

10.05

CA18 09 0177

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 09 0178

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 3 juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

20.01 **Dossier retiré.**

20.02 **Dossier retiré.**

CA18 09 0179

Accorder un contrat à L.J. Excavation inc. pour la location d'une pelle hydraulique avec opérateur, transport, entretien et accessoires, pour une durée d'un an - Appel d'offres public 18-17091 – 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 160 884,52 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense de 160 884,52 \$, taxes incluses, pour la location d'une pelle hydraulique avec opérateur, transport, entretien et accessoires, pour une durée d'un an;

D'accorder à L.J. Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-17091;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1187992003

CA18 09 0180

Accorder un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. pour le réaménagement de l'entrée du parc Camille pour un montant de 136 930,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-004 - 7 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 175 323,69 \$, comprenant les taxes, les contingences et les frais incidents, le cas échéant.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat pour le réaménagement de l'entrée du parc Camille, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 930,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-004;

D'autoriser une dépense de 161 684,63 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 13 639,06 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1186074002

CA18 09 0181

Accorder un contrat à Les entreprises Canbec construction inc. pour des travaux de voirie sur les rues Farly, Jasmin et De La Roche et les avenues D'Auteuil et Léon-Trépanier (PRR-PCPR 2018) pour un montant de 4 918 010,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-013 – 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 5 585 722,96 \$, comprenant les taxes, les contingences et les frais incidents, le cas échéant.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder à Les entreprises Canbec construction inc, soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat pour des travaux de voirie sur les rues Farly, Jasmin et De La Roche et les avenues D'Auteuil et Léon-Trépanier (PRR-PCPR 2018), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 918 010,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-013;

D'autoriser une dépense de 5 093 921,94 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 491 801,02 \$, pour le budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74 % par le Service des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT) (4 155 474,81 \$) et à 24 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour la reconstruction de conduite d'aqueduc et le remplacement des services d'aqueduc en plomb (1 430 248,15 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1187930003

CA18 09 0182

Accorder un contrat à Ramcor construction inc. pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, pour un montant de 2 753 840,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-001 - 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 3 118 905,55 \$, comprenant les taxes, les contingences et les frais incidents, le cas échéant.

ATTENDU QUE le soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas est sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder à Ramcor construction inc., deuxième soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 753 840,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-001;

D'autoriser une dépense de 2 843 521,46 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 275 384,10 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Services des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1187930002

CA18 09 0183

Ratifier les modifications apportées à la convention de services professionnels intervenue avec la firme AECOM consultants inc. pour l'élaboration d'un plan local de déplacement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE ratifier les modifications apportées à la convention de services professionnels intervenue avec la firme AECOM consultants inc. pour l'élaboration d'un plan local de déplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1187848004

CA18 09 0184

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er juin au 31 juillet 2018.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757007

CA18 09 0185

Radier la somme de 11 328,50 \$ et tout solde dû par L3 Construction inc. pour des raccordements d'égout et pavage du domaine public / 9232-9236, rue Foucher et 10674-10682, rue Saint-Urbain (comptes 70-192855-1, 70-192843-1, 70-192844-1, 70-192859-1 et 25-191736-1, exercice 2015 mod 01).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la radiation de la somme de 11 328,50 \$ et tout solde dû par L3 Construction inc., pour des raccordements d'égout et pavage du domaine public pour le 9232-9236, rue Foucher et le 10674-10682, rue Saint-Urbain, relativement aux comptes 70-192855-1, 70-192843-1, 70-192844-1, 70-192859-1 et 25-191736-1, pour l'exercice 2015 mod 01;

Imputation radiation (Simon): arrondissement d'Ahuntsic/Cartierville
Imputation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
Montant à radier: 11 328,50 \$ en capital et tout solde dû.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1184361002

CA18 09 0186

Abroger la résolution CA18 09 0051 adoptée le 12 mars 2018 octroyant une contribution financière à l'organisme Artival compte tenu du report de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'abroger la résolution CA18 09 0051 adoptée le 12 mars 2018 octroyant une contribution financière à l'organisme Artival, compte tenu du report de leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1183060009

CA18 09 0187

Octroyer des contributions financières totalisant 3 750 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 3 750 \$ aux différents organismes, ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

- 100 \$ LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU
- 200 \$ VILLE EN VERT (pour comité bénévole du jardin communautaire Saint-Sulpice)
- 150 \$ LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU
- 200 \$ CONCERTATION-FEMME
- 100 \$ LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU
- 100 \$ CARTIER ÉMILIE
- 100 \$ LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA TRANSFIGURATION-DE-NOTRE-SEIGNEUR
- 150 \$ CONCERTATION-FEMME
- 150 \$ CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE (C.P.A. L'ACADIE)
- 150 \$ CLUB D'ÂGE D'OR LA BONNA ALLEGRIA
- 150 \$ LA CORBEILLE – BORDEAUX - CARTIERVILLE
- 150 \$ TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE
- 150 \$ CLUB DE CANOTAGE DE CARTIERVILLE INC.
- 150 \$ CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 150 \$ LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (pour comité de soutien communautaire Philoptochos)
- 200 \$ CLUB DE BOCCE L'ACADIE
- 200 \$ ASSOCIATION ÂGE D'OR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ARMÉNIEN DE MONTRÉAL
- 200 \$ LA CROIX DE SECOURS ARMÉNIENNE INC.
- 200 \$ ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES, AQDR AHUNTSIC - ST-LAURENT

- 250 \$ LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (pour ateliers pédagogiques)
- 100 \$ LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU
- 200 \$ PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
- 200 \$ ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL
- 50 \$ LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1184746003

CA18 09 0188

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 500 \$ aux organismes suivants : MonLoyer.québec (2 500 \$) et Table de concertation-jeunesse Bordeau-Cartierville (1 000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 500 \$ aux organismes suivants :

- MonLoyer.québec 2 500 \$
- Table de concertation-jeunesse Bordeau-Cartierville 1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1183060034

CA18 09 0189

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1183060033

CA18 09 0190

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'une génératrice en cour avant du bâtiment portant le numéro 6555, boulevard Gouin Ouest (Pavillon Albert-Prévost) - Lot 2 376 039 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'une génératrice en cour avant du bâtiment portant le numéro 6555, boulevard Gouin Ouest (Pavillon Albert-Prévost);

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 6555, boulevard Gouin Ouest (Pavillon Albert-Prévost), l'installation d'une génératrice en cour avant du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1181066005

CA18 09 0191

Demander au conseil municipal d'autoriser la démolition d'une dépendance située au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est, (Collège Mont-Saint-Louis) - Immeuble patrimonial classé - Site patrimonial de l'Ancien-Village-du Sault-au-Récollet - Lot 2 494 487 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001433007.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE recommander au conseil municipal d'autoriser la démolition d'une dépendance située au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est (Collège Mont-Saint-Louis), érigée sur le lot 2 494 487 du cadastre du Québec sur le Site du patrimoine cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1184197001

CA18 09 0192

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'installation de deux enseignes à une hauteur supérieure à 16 mètres sur le bâtiment portant le numéro 1611, boulevard Crémazie Est - Lot 5 989 133 du cadastre du Québec - Zone 1507.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 448 et 455 (superficie maximale d'affichage), 458 (hauteur maximale d'une enseigne), 466 (localisation d'une enseigne) et 479 (dispositions applicables à une enseigne installée à une hauteur supérieure à 16 mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 1611, boulevard Crémazie Est et érigé sur le lot 5 989 133 du cadastre du Québec, l'autorisation d'installer deux enseignes à une hauteur supérieure à 16 mètres à la condition suivante :

- l'affichage proposé doit être conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 6, 7, 8 et 9, préparés par Bégin Design & Branding, datés du 9 avril 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 22 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1184039009

CA18 09 0193

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 11511, rue Letellier, à des fins d'entreprise de construction - Lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec - Zone 1192.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie C.2), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 592 (dégagement autour d'une aire de stationnement), 593 et 596 (aménagement du dégagement entre une aire de stationnement et une voie publique), 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 11511, rue Letellier et constitué des lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins d'entreprise de construction, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le terrain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager prévus au plan A0 de l'annexe A doivent être complétés dans les 12 mois suivant le début des travaux. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A0, daté du 11 juin 2018, ainsi que A1 et A2, datés du 30 mars 2018, préparés par rocioarchitecture et estampillés par la direction du développement du territoire le 12 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1184039005

CA18 09 0194

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à modifier la résolution CA17 090023 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure ayant un ratio de stationnement par unité de logement inférieur à 1 et un pourcentage d'unités de stationnement intérieur inférieur à la réglementation pour le futur immeuble résidentiel destiné aux logements sociaux dans le cadre du projet du 1400, rue Sauvé Ouest - Lot 1 485 959 du cadastre du Québec - Zone 1229.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 570 (proportion minimale d'unités de stationnement à l'intérieur) et 571 (localisation des unités de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet résolution à l'effet :

d'autoriser, pour le futur immeuble résidentiel destiné aux logements sociaux dans le cadre du projet du 1400, rue Sauvé Ouest, sur le lot 1 485 959 du cadastre du Québec, l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure, à la condition suivante :

- l'aménagement de l'aire de stationnement doit être conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux de remise en état du terrain doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-001 préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 11 juin 2018 et estampillé par la direction du développement du territoire le 10 août 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1184039011

CA18 09 0195

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à interdire les établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à interdire les établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois.

40.07A 1181066006

CA18 09 0196

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à interdire les établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à interdire les établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois (01-274-48).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07B 1181066006

CA18 09 0197

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 15 août 2018 visant à autoriser l'ajout de deux logements au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 12240, rue Grenet - Lot 1 435 451 du cadastre du Québec - Zone 1063.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 15 août 2018 pour la résolution suivante :

CA18 09 0170 : Résolution visant à permettre l'ajout de deux logements au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 12240, rue Grenet - Lot 1435451 du cadastre du Québec - Zone 1063.

61.01 1184039003

CA18 09 0198

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues le 6 juin et le 4 juillet 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues le 6 juin et le 4 juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1184863008

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 10 septembre 2018 est levée à 21 h 15.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement